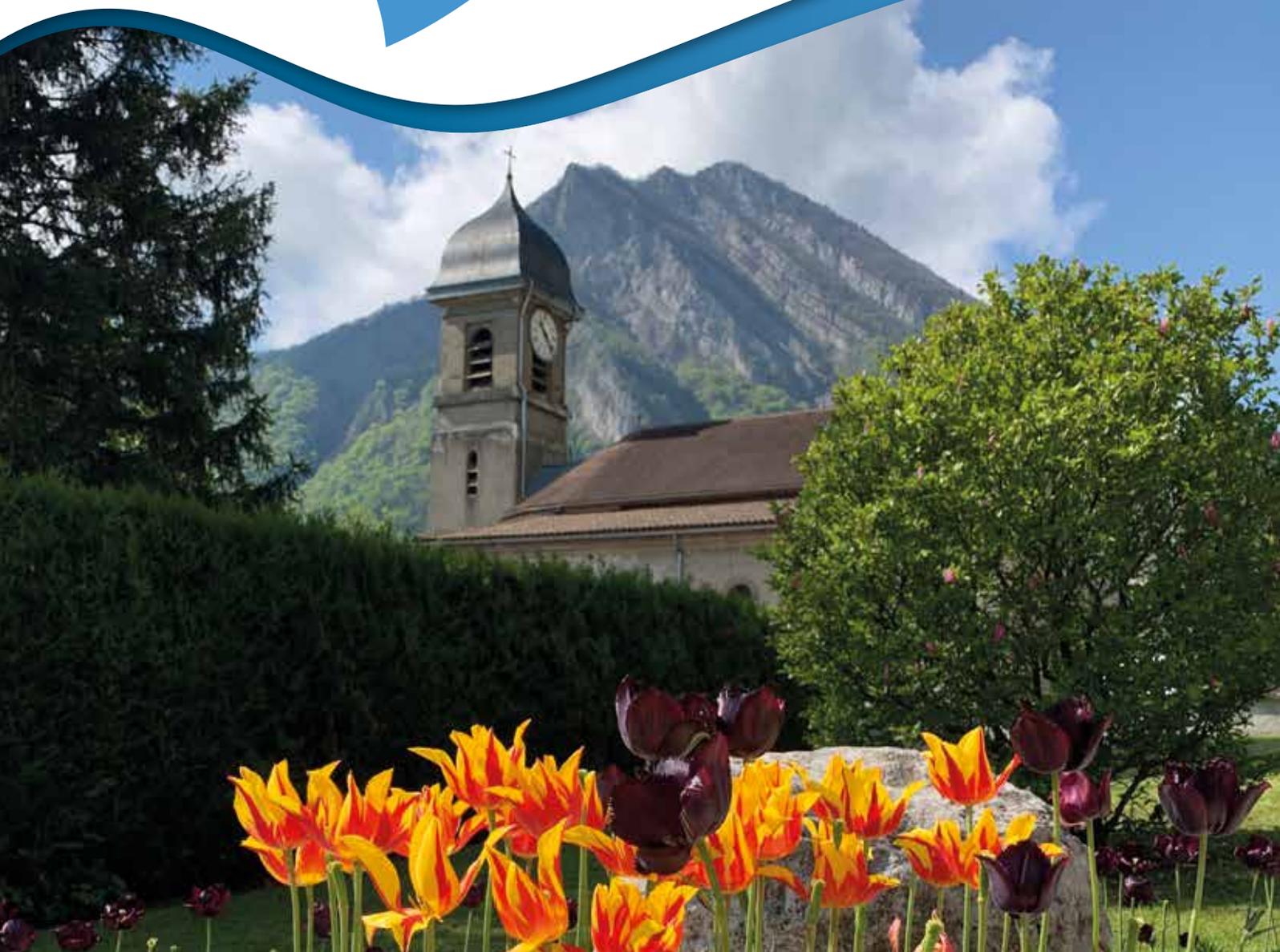


# au cœur de Saint-Paul



RÉSULTATS  
FINANCIERS page 4

PROJETS  
page 6

ÉCOLE / JEUNESSE  
page 9

ENVIRONNEMENT  
page 12



# BIENVENUE À RAYMOND CONTARD !



**S**andrine FAUBERT, adjointe aux Animations et à la Communication, a informé en février dernier le Préfet de l'Isère de sa démission du conseil municipal pour raisons personnelles. Celui-ci l'a acceptée et M. Raymond CONTARD a été automatiquement élu conseiller municipal en suivant l'ordre établi sur la liste «Saint-Paul de Varcès, Passionnément !».

La majorité municipale remercie chaleureusement Sandrine FAUBERT pour son engagement au sein de l'équipe, tout au long de la campagne et au début du mandat, malgré ses contraintes personnelles. Nul doute qu'elle sera très présente lors des prochaines manifestations, et nous lui souhaitons le meilleur pour la suite.

Bienvenue à Raymond CONTARD qui a pris connaissance des modes de fonctionnement et des différents dossiers en cours pour apporter sa contribution à la vie municipale.

L'équipe municipale restera pour le moment avec 4 adjoints. La délégation Animations a été confiée à Mme Cécile CURTET, 1<sup>re</sup> adjointe, et la Communication sera pour le moment assurée par un groupe d'élus sous le pilotage du Maire.

ÉLECTIONS  
RÉGIONALES ET  
DÉPARTEMENTALES  
**2021**



**ÉLECTIONS  
DÉPARTEMENTALES  
ET RÉGIONALES**

**20 et 27 JUIN 2021**

Élections

## SOMMAIRE

ÉQUIPE MUNICIPALE .....	p.2
ÉDITO .....	p.3
FINANCES .....	p.4
PROJETS .....	p.6
SOCIAL .....	p.8
ÉCOLE / JEUNESSE .....	p.9
ENVIRONNEMENT .....	p.12
TRAVAUX .....	p.14
INFRASTRUCTURES .....	p.15
CULTURE / BIBLIOTHÈQUE ..	p.16
ASSOCIATIONS .....	p.17
LIBRE EXPRESSION .....	p.18
MÉTROPOLE .....	p.19
ÉTAT CIVIL .....	p.20



# ÉDITO



## Chères St Pognardes, chers St Pognards,

**B**ien que la situation sanitaire soit à peu près similaire à celle qui a mené au premier confinement en 2020, les contraintes se desserrent aujourd'hui, le déconfinement engagé se poursuit et nous espérons tous retrouver rapidement un peu plus de liberté et de sérénité. Il est temps de reprendre une vie « normale » et surtout sociale, de relancer notre économie, de rattraper autant que possible le temps perdu par nos étudiants, nos commerçants, nos clubs et associations, et pour tous ceux qui ont été au front pendant ces 15 derniers mois, de souffler un peu...

Nous devons cependant rester prudents : le jour même du déconfinement, notre école qui avait jusqu'ici traversé sans encombre les difficultés sanitaires a dû fermer une classe de maternelles, du fait de l'apparition d'un cas avéré de COVID parmi les enfants... Le respect de certains gestes barrières doit se poursuivre, et nous comptons sur chacun d'entre vous pour faire preuve de la responsabilité nécessaire à un avenir plus serein.

Depuis le bulletin municipal du mois de février, les projets ont avancé et commencent à prendre forme. Une gestion prudente tout au long de l'année 2020 nous a permis d'obtenir de bons résultats financiers et de préparer les projets annoncés. C'est le cas du parcours sports santé ou du merlon de protection contre les chutes de blocs, projets devenus chantiers avec un avancement visible sur le terrain. Côté études, le permis de construire du futur multiaccueil doit être déposé ces jours-ci. Et plusieurs groupes de travail ont été mis sur pied pour avancer sur les aménagements de sécurité routière, l'amélioration du parking de l'école ou anticiper quelques sujets dont nous vous parlerons dans les prochains numéros.

L'été arrive, le beau temps aussi, et avec les beaux jours un vrai désir de nouveaux horizons et de liberté. N'oubliez pas pour autant de venir voter pour les élections départementales et régionales des 20 et 27 juin ! Les compétences de ces deux collectivités sont primordiales : de la jeunesse aux personnes âgées, de l'économie aux transports, des collèges aux lycées, des pompiers au tourisme, ce sont aussi nos élus départementaux et régionaux qui façonnent notre vie quotidienne.

Je vous encourage donc à venir vous exprimer ! A Saint-Paul, les deux bureaux de vote seront exceptionnellement regroupés au Ruban afin de faciliter la logistique de ce double vote, tout en réduisant tout risque de contamination. Toutes les précautions seront ainsi prises et respectées pour vous permettre d'exprimer votre vote en toute quiétude.

A l'aube du mois de juin, je souhaite une bonne fin d'année scolaire à tous les élèves, aux associations, aux clubs sportifs, et je vous donne rendez-vous pour partager un moment de convivialité lors de nos prochaines manifestations.

Bien fidèlement,  
David RICHARD  
Votre Maire.

## 2020 : DE BONS RÉSULTATS FINANCIERS

L'année 2020 fut une année éprouvante et contraignante pour tous. Les restrictions sanitaires, les contraintes sociales, professionnelles et financières ont pesé sur les ménages mais aussi sur les collectivités.

Saint-Paul de Varces n'a pas échappé à ces difficul-

tés imposées d'une part par ce contexte et d'autre part, par les directives gouvernementales qui s'appliquent sans distinction aux grandes comme aux petites communes.

Pour autant, les résultats financiers 2020 de la commune sont satisfaisants.

Pourtant, avec deux mois complets de confinement, des recettes moindres et le maintien des salaires à assumer, cela n'a pas été facile.

Mais la forte mobilisation des élus et l'investissement sans faille des agents de la commune ont permis

l'ouverture et la continuité des services aux habitants chaque fois que cela était possible, la maîtrise globale des dépenses, et ont ainsi concouru aux bons résultats de cette année 2020.

**+ 108 858,01€**

RÉSULTAT DE  
FONCTIONNEMENT CUMULÉ

**+76 435,45€**

RÉSULTAT  
D'INVESTISSEMENT CUMULÉ

### UNE SITUATION FINANCIÈRE DÉLICATE ?

#### NON, LA COMMUNE N'EST PAS EN DÉFICIT !

Cette allégation a été martelée depuis plus d'un an pour faire croire que la commune traverse une grave crise financière et qu'elle est mal gérée. Or, les excédents cumulés de 2020 démontrent qu'il n'en est rien.

Un projet comme celui de la rénovation de la salle polyvalente s'étale sur plusieurs années.

Dans un premier temps, avant d'engager les travaux, il faut obtenir un financement. Ce fut le cas de l'année 2017 durant laquelle la commune a perçu un financement par le recours à l'emprunt.

Grâce à ce financement, les travaux ont pu être effectués, et les entreprises ont été rémunérées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Ces travaux ont été achevés durant l'année 2019, avec l'inauguration du bâtiment le 6 septembre 2019.

Si en terme de trésorerie cela

n'a posé aucun problème, cet étalement du chantier sur 3 années comptables a eu des conséquences sur les résultats de chacune des années, prises séparément. Selon l'année choisie, l'exploitation des chiffres peut être très différente, alors que de manière objective il faut regarder l'opération dans sa totalité !

Voici une schématisation de cette articulation sur les 2 années de projet du Ruban :



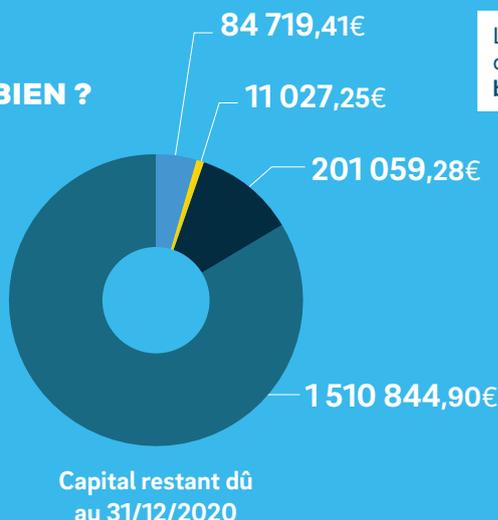
Sur la durée et en cumulant les 3 années, le financement du projet est équilibré et ne pose aucune difficulté financière.

### ZOOM SUR : LA DETTE

#### LA DETTE C'EST QUOI ET COMBIEN ?

En premier lieu, il est important de préciser que le recours à l'emprunt sert à des investissements pour la commune et ses habitants.

Le montant total de la dette au 31/12/2020 est de 1 807 650 €. Ce capital restant dû est lié en grande partie aux emprunts de 1 750 000€ contractés en 2017 pour la réalisation du Ruban dont 1 300 000€ avaient été empruntés à taux 0, ce qui signifie que la commune n'a pas d'intérêts à rembourser !



La majeure partie de la dette de la commune **concerne le financement du bâtiment le Ruban.**

- Dette voirie avant transfert de compétence à la Métro
- Le Ruban
- Autres emprunts
- Emprunt résiduel du SIVOM d'Uriol

# 2021 - UN BUDGET MAÎTRISÉ ET AMBITIEUX

C'est dans un contexte de grande incertitude sur la suite de la pandémie (confinements, protocoles sanitaires, impacts sociaux, économiques et financiers, vie sociale et associative...) que l'équipe municipale souhaite poursuivre son travail de fond pour réduire les dépenses de fonctionne-

ment tout en conservant les nombreux services publics pour les habitants.

La situation financière de la commune ainsi qu'une attitude volontariste pour profiter des nombreux plans de relance de l'État et des collectivités amèneront en outre à **maintenir un haut niveau d'investissement.**



BUDGET DE FONCTIONNEMENT

**2 094 750,02€**

BUDGET D'INVESTISSEMENT

**1 367 298,45€**

## LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2021

**0**

**augmentation d'impôts**

maintien des taux d'imposition communaux

**41%**

**du budget consacré à la jeunesse**

(de la petite enfance aux adolescents)

**47%**

**du budget d'investissement financé grâce aux subventions**

demandées aux autres collectivités publiques

## CARACTÉRISTIQUES DES INVESTISSEMENTS EN 2021

> **11%** des investissements liés à la transition écologique et l'efficacité énergétique

- Rénovation des huisseries de la mairie et de l'école
- Passage en LED des parties communes de l'école
- Régulation du chauffage de l'école, et installation de ballons d'eau chaude dans l'école

> **617 000 €** en faveur de l'école et de la jeunesse, soit **45%** des investissements

- Création d'un nouveau multi-accueil de 19 places
- Renouvellement du matériel de la cuisine scolaire pour l'adapter aux effectifs

> **301 000 €** pour la protection des personnes et des biens contre les risques naturels, soit **22%** des investissements

- Deux nouveaux merlons de protection au niveau du Grand Sorbier

> **91 691 €** en faveur des infrastructures et du patrimoine, soit **7%** des investissements

- Rénovation de l'école
- Achat de l'ancien local ONF pour y installer les services techniques
- Modernisation du parc informatique de la mairie

## PEUT-ON REMBOURSER NOTRE DETTE ?

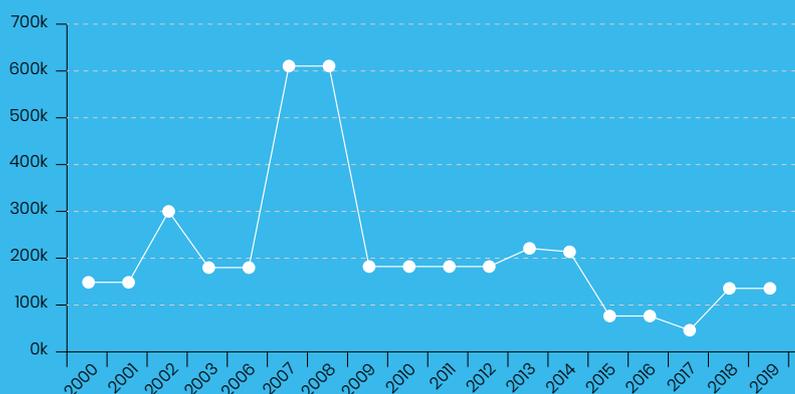
Bien que le montant de la dette soit une donnée importante, le plus important est la capacité de la commune à rembourser ses emprunts.

Or, en 2014, la commune remboursait encore annuellement un peu plus de 209 000 € de capital et d'intérêts.

Sur l'année 2020, le montant de capital et d'intérêts dus et remboursés par la commune s'élevait à près de 129 000 €.

Le capital à rembourser chaque année est donc **bien inférieur actuellement à ce qu'il a été jusqu'en 2014.**

Annuité de la dette en € (source JDN)



## PETITE ENFANCE : UN NOUVEAU MULTI-ACCUEIL



Afin de proposer plus de places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans et remettre la structure des Mini-Loulous aux normes actuelles, un nouveau multi-accueil de 19 places va être construit dans l'enceinte de l'école, le long du chemin de Coper.

### POINTS FORTS

- + Locaux entièrement neufs et équipés
- + Surface des locaux actuels récupérés pour les besoins du groupe scolaire et de la jeunesse

**ÉTUDES : 20 000 € HT**  
**TRAVAUX : 485 000 € HT**

**SUBVENTIONS :**  
**385 000 € HT environ**

1<sup>er</sup> semestre 2021  
ÉTUDES

2<sup>e</sup> semestre 2021  
TRAVAUX

1<sup>er</sup> semestre 2022  
OUVERTURE DE LA STRUCTURE

## RISQUES NATURELS : UN NOUVEAU MERLON DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE BLOCS

Ce projet répond à la dernière carte des aléas réalisée sur notre commune en 2019 et qui met en lumière la nécessité de protéger les habitations localisées en pied de Vercors contre les chutes de blocs. La première tranche concerne l'agrandissement du merlon communal et la réalisation d'un merlon complémentaire au-dessus du Grand Sorbier et jusqu'à Navizelle.

### POINTS FORTS

- + Co-instruction Etat-Commune
- + Financement par l'Etat de 85% du plus grand merlon, situé sur son territoire (domanial)



**TRAVAUX : 215 537 € TTC (merlon communal)**  
**+ 42 783 € TTC (15 % du merlon domanial)**

**SUBVENTIONS :**  
**50% par l'État (Fonds Barnier)**

1<sup>er</sup> semestre 2021  
Achat des parcelles nécessaires et déboisement

2<sup>me</sup> semestre 2021  
Travaux de réalisation des merlons

# SPORTS-LOISIRS : UN NOUVEAU PARCOURS SANTÉ (voir page 13)



La réalisation d'un parcours santé et de son espace naturel arboré et pédagogique a été actée lors du conseil municipal du 18 mars et votée à l'unanimité.

## POINTS FORTS

- + Accès à tous (>1,40m)
- + Pratique du sport tous niveaux
- + Lieu de promenade intergénérationnel
- + Aire de repos et de convivialité
- + Végétalisation à base d'essences locales
- + Développement de la biodiversité
- + Réalisation par les services techniques de la commune



**MATÉRIAUX : 1 000 € TTC**  
**SIGNALÉTIQUE ET MOBILIER : 3 000 € TTC**

**VÉGÉTAUX :  
6 000 € TTC**

**2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres 2021**  
IMPLANTATION DU PARC

**3<sup>e</sup> trimestre 2021**  
OUVERTURE DU PARC

**4<sup>e</sup> trimestre 2021**  
IMPLANTATION DES ARBRES FRUITIERS

## ENVIRONNEMENT : DES TRAVAUX POUR UNE MEILLEURE EFFICACITE ENERGETIQUE

Fidèle à sa volonté d'actions concrètes pour améliorer l'environnement et en particulier l'efficacité énergétique des infrastructures, la municipalité a déposé des demandes de subventions liées aux plans de relance du Département, de la Région et de l'État, pour continuer à remplacer les huisseries défectueuses de la mairie et de l'école, et à améliorer le réseau de chauffage et d'éclairage de l'école. Des travaux sont ainsi prévus dès cette année si les subventions nous sont confirmées.



**BUDGET :**  
**Mairie : 15 000 € TTC, École : 103 000 € TTC**

**SUBVENTIONS : Département 62 000 €,  
Région 7 500 €, État 20 000 €**

EN CETTE PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE, LA SOLIDARITÉ EST UN ENJEU FORT ET LES COLLECTIVITÉS DOIVENT JOUER PLEINEMENT LEUR RÔLE POUR AIDER CEUX QUI EN ONT LE PLUS BESOIN.

## UNE COLLECTE DE DENRÉES ORGANISÉE POUR LES ÉTUDIANTS

Le samedi 27 mars, devant la salle du Ruban, a eu lieu une collecte de denrées pour les étudiants initiée par le CCAS en lien avec l'association AGORAE, épicerie sociale et solidaire située sur le campus universitaire de Saint Martin d'Hères. Lors de cette journée des membres du CCAS et des élus se sont relayés afin de pouvoir accueillir les nombreux dons apportés par les habitants de Saint-Paul de Varces, mais aussi des communes voisines. Denrées alimentaires mais aussi produits

d'hygiène. Le personnel de cantine ainsi que les jeunes fréquentant le Local des Jeunes (LDJ) se sont aussi mobilisés afin de contribuer à cette collecte de denrées alimentaires mais aussi de produits d'hygiène. Dès le lundi suivant le produit de la collecte a été apporté à l'association et les dons ont été distribués aux bénéficiaires dans les jours suivants. Une belle journée d'entraide et de partage. Encore un grand merci à vous tous pour votre générosité !



## COLLECTE DE VÊTEMENTS : OFFREZ-LEUR UNE SECONDE VIE !



Le 26 avril, un conteneur a été mis en place sur le parking de la salle du Ruban, pour une durée de 6 semaines, afin de recueillir, en vrac, les textiles usagés.

### Comment participer ?

1. Triez les vêtements, linges de maison et chaussures dont vous voulez vous séparer, qu'ils soient usés, déformés, troués ou tout simplement démodés.
2. Mettez-les dans un sac et fermez-le bien.
3. Déposez le sac dans un des nombreux conteneurs éphémères.

**Objectifs :** réduire nos déchets et améliorer leur réemploi et leur recyclage. Dans le cadre de son schéma directeur des déchets 2020-2030, la Métropole s'est fixé un objectif majeur : réduire de 50% le poids des ordures ménagères collectées et en recycler les deux tiers. Chaque année, un habitant jette 7kg de textiles en moyenne dans les poubelles métropolitaines. Le schéma directeur déchets (SDD) s'est fixé comme objectif de réduire cette quantité à 2kg/hab/an d'ici 2030. Cette opération sera renouvelée dans les prochains mois, pensez à préparer vos colis !

## ATTRIBUTION DE LOGEMENTS COMMUNAUX ON VOUS EXPLIQUE TOUT !

La commune de Saint-Paul de Varces compte à ce jour 11 logements communaux.

Le 8 avril dernier, une commission du CCAS a attribué un logement communal qui s'était libéré.

### Comment se passent le choix et l'attribution de ces logements ?

#### Lorsqu'un logement se libère :

- Une annonce est déposée durant 1 mois sur différents supports : page Facebook de la mairie, panneau lumineux à l'entrée du village, sites internet de la mairie et « le bon coin ».
- Les dossiers de candidatures sont alors à remettre à l'accueil de la mairie avant une date butoir.
- Les dossiers sont alors « anonymisés », après une vérification de l'éligibilité des demandes par un agent de la commune (capacité de paiement des loyers notamment)
- Une commission du CCAS se réunit et attribue les logements en fonction de différents critères (revenus, composition de la famille...)

Ces logements communaux, qui ne sont pas des logements sociaux sont accessibles à toute personne qui déposerait sa candidature.

# LES BALADES

Depuis ce mois de mars, le service jeunesse et le CCAS proposent aux habitants de la commune de pouvoir découvrir les sentiers, les randonnées de Saint-Paul de Varces.

Un mercredi par mois, nous vous proposons de pouvoir vous balader mais aussi de pouvoir rencontrer d'autres habitants.

Ces balades sont bien sûr ouvertes à TOUS. Il s'agit d'un moment d'échange et de partage, au cœur de notre village.

Pensez à vous inscrire auprès de l'accueil de la Mairie. Bien sûr, tout ceci dans le respect des règles sanitaires en vigueur.



## JEUNESSE

### VIVE LES VACANCES !

## CETTE ANNÉE, DES VACANCES POUR TOUS AVEC 3 SÉJOURS PROPOSÉS CET ÉTÉ



Les enfants de l'Oxalis de 8 à 11 ans seront accueillis en pension complète dans un gîte du petit village ardéchois de Montselgues du 26 au 30 juillet.

Pendant cette semaine placée sous le thème de la randonnée, les enfants pourront s'adonner aux joies de la découverte d'une nature préservée.

Ils profiteront d'une journée de balade avec des ânes pour découvrir la randonnée autrement au rythme des pas de leur compagnon. Une autre journée dédiée à « l'aquarando » leur permettra de suivre de manière ludique et sportive le fil de la rivière. Et enfin ils parcourront à VTT les sentiers à la découverte du territoire ardéchois.

Le tout encadré par des animateurs qui leur proposeront également d'autres activités et organiseront bien sûr les fameuses veillées du soir !



Les jeunes de plus de 14 ans du LDJ (Local Des Jeunes) profiteront de l'océan au Sud des Landes du 12 au 21 juillet à Seignosse en camping.

Ce séjour permettra de faire découvrir les richesses du patrimoine de cette région au travers d'activités sportives typiques comme le surf, la pelote basque ou le VTT.

Le camping situé à proximité de l'océan, du centre-ville et du port offrira un accès direct aux animations. Une piscine, un city-stade et un terrain de volley-ball permettront de compléter les temps d'activité. Le groupe disposera d'un emplacement spécialement réservé aux séjours jeunesse. En gestion libre, les ados feront leurs menus, leurs repas et leurs courses.

Un bel apprentissage de la vie en groupe, du gain d'autonomie et de la confiance en soi en perspective !



Du 23 au 26 août les jeunes de 11 à 13 ans du LDJ se retrouveront en pension complète dans des bungalows toilés dans les Alpes de Haute Provence au Lautaret .

A la découverte de l'eau dans tous ses états, les jeunes pratiqueront le canyoning, ainsi que l'hydrospeed et le rafting. Baignades à la piscine et accès au lac de Serre-Ponçon compléteront ces activités aquatiques.

Le centre dispose également de nombreuses autres possibilités d'animations sportives : city-stade, trampoline, mur d'escalade, tables de ping-pong, terrain de volley.

**De quoi finir les grandes vacances en beauté !**

**SÉJOURS SUR INSCRIPTION**



[www.saintpauldevarces.fr](http://www.saintpauldevarces.fr)

# ACCÈS À L'ÉCOLE, DES AMÉNAGEMENTS EN PLUSIEURS PHASES

L'accès à l'école est à la fois difficile en terme de circulation, dangereux en terme de cohabitation piétons, vélos, poussettes, véhicules, et malgré le nombre d'emplacements spécifiquement dédiés au groupe scolaire déjà disponibles comparativement aux autres écoles primaires du secteur, on constate encore beaucoup trop d'incivilités et d'abus qui gênent la circulation et créent des risques supplémentaires pour les enfants.

Un groupe de travail a fait, courant octobre, un inventaire des actions à réaliser pour améliorer la situation. Parmi ces actions, un certain nombre sont de la compétence de la métropole qui a la charge des voiries, de la signalisation et des marquages, d'autres comme les aménagements des abords peuvent être réalisés par les services techniques. La liste des actions est longue et leur mise en place demandera du temps.

## Plusieurs phases de sécurisation ont été ainsi définies.

Une première phase d'aménagements temporaires d'urgence a été réalisée en attendant des modifications plus profondes de l'espace public :

- Des rochers et des jardinières ont été déposés sur des emplacements interdits aux véhicules, une question de sécurité car les véhicules mal stationnés rendaient l'accès à l'école dangereux.
- Afin de proposer des places de stationnement supplémentaires, un parking provisoire, situé à côté du city park et à proximité du chemin piétonnier, a été ouvert. Avec l'arrivée des beaux jours, il permettra de se rendre en toute sécurité vers l'école et de faire une pause ludique après une journée de classe.
- Pour attendre les enfants et partager des moments de convivialité, des bancs ont été

implantés autour du rond-point.

- La rampe d'accès depuis la maternelle vers le parking du haut a été modifiée pour permettre aux poussettes et autres de circuler sereinement.
- Le rack à vélos, installé à l'entrée de la cour de la maternelle, remporte un vif succès, il favorise les déplacements doux, petits et grands sont ravis.
- Pour venir à l'école en toute sécurité, le chemin piétonnier entre le chemin de Coper et l'école a été rénové. Situé près de la mare les enfants et les parents pourront profiter d'une petite pause pour observer les nombreux animaux qui y vivent.

D'autres aménagements et modifications viendront dans les semaines et mois à venir.



« En attendant l'arrivée de ces nouveaux aménagements, pensez au covoiturage avec vos amis et vos voisins. Cette pratique permet de réduire le nombre de véhicules aux heures de pointe et les enfants sont ravis de partager le trajet avec leurs camarades ! »

# JEUDI 20 MAI : TOUS À L'ÉCOLE À VÉLO !

Cette année encore, l'école des Épis d'or participe au 18<sup>e</sup> concours des écoles à vélo organisé par L'ADTC – Se déplacer autrement au sein de la Métropole. Le principe : le jour J, les élèves sont tous invités à venir à l'école à vélo (ou sur le vélo d'un parent), en trottinette ou en draï-sienne. Le matin du concours, un comptage des enfants participant est organisé. Une fois les résultats du taux de participation publiés, pas de podium, mais chaque école se verra remettre une plaque « école Vélo-mobile » à apposer dans l'éta-

blissement. Chaque année, notre école sait pouvoir compter sur la participation active et nombreuse de ses élèves et de leur famille. Favorisons les déplacements doux : circuler à vélo, c'est non polluant, rapide, agréable, et c'est excellent pour la santé ! A noter : Le vélo doit être en bon état (vérifiez auparavant les freins, le gonflage des pneus, la hauteur de la selle...). Le casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.



## ÉCOLE

# AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DE LA LOI EGALIM ?

Cette loi (Loi n° 2018-938) est issue des États Généraux de l'Alimentation lancés le 20 juillet 2017. Elle a été adoptée par le parlement le 2 octobre 2018 et promulguée le 1er novembre 2018. Dans les établissements de restauration collective, de nombreuses obligations ont vu le jour avec pour objectifs de limiter au maximum les effets néfastes d'une mauvaise alimentation, diminuer l'empreinte écologique sur la planète et réduire le gaspillage alimentaire.

**Voici les prescriptions les plus significatives:**

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, interdiction de proposer touillettes, pailles et bouteilles en plastique dans les cantines scolaires,
- À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les gestionnaires de restaurants collectifs publics devront proposer 50% de produits de qualité et durables (= issus des circuits courts, équitables, fermiers, HVE, IGP, AOC/AOP, Label Rouge...) dont 20% biologiques.
- En 2025, interdiction des contenus alimentaires en plastique dans la restauration collective publique,
- Article 24 : expérimentation obligatoire pendant 2 ans d'un repas végétarien au moins

une fois par semaine pour les restaurants scolaires à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Notre commune n'a pas attendu cette loi pour s'engager vers une démarche alimentaire plus écoresponsable à travers nos choix de cahier des charges et du prestataire qui nous accompagne. Nous avons déjà pris de l'avance en proposant depuis plusieurs années un menu alternatif végétarien par semaine. Les plats proposés par Guillaud traiteur s'attachent à être réalisés au maximum avec des produits locaux (culture, élevage et transformation) et avec au moins une composante

biologique par repas. Le choix est d'utiliser préférentiellement les circuits courts et de valoriser les produits de notre territoire.

Les denrées encore consommables en excédent à la cantine sont également données régulièrement aux Restos du Cœur, nous inscrivant de ce fait dans la démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Tous les jours, les enfants de notre commune peuvent ainsi bénéficier de repas sains et gourmands. Tout ce qu'il faut pour être en bonne santé !

Menus		Du 8 au 14 mars 2021	Du 15 au 21 mars 2021
<b>Lundi</b>		Salade de Chou Kroufi Filet de Poulet de la Drôme Pommes Rissolées Crème Dessert <b>BIO</b>	Céleri Rémoulade Sauté de Dinde aux Noix Pommes de terre <b>BIO</b> d'Ardeche Mousse au chocolat
<b>Mardi</b>		MENU ALTERNATIF Macédoine de Légumes Emincé végétal Sauce Tomate Riz Créole Yaourt Nature <b>BIO</b>	<b>MENU BOURGOGNE CHAMPAGNE</b> Salade de Pâtes Bœuf Bourguignon Carottes <b>BIO</b> à l'Ail Compote de Pomme
<b>Mercredi</b>		Salade Napoli Sauté de Porc à la Dijonnaise Gratin de chou-fleur <b>BIO</b> Beignet au Chocolat	Pizza à la Mozzarella Escalope de Volaille Duo de haricots verts <b>BIO</b> & beurre Orange
<b>Jeudi</b>		Sauté de Veau Marengo Courgettes <b>BIO</b> Poêlées Coulommiers Kiwi de Saint Prim	<b>MENU ALTERNATIF</b> Ravioles aux légumes de St Jean & sauce tomate Gorgonzola Cake au citron du Chef
<b>Vendredi</b>		Colin à l'Oseille Flan de Brocolis <b>BIO</b> Fromage Blanc d'Auvergne Pomme de Bougé Chamballud	Salade de Pommes de terre Filet de Colin Meunière Epinards <b>BIO</b> au lait de Quincieu Bavre d'Ananas




PARCS NATURELS REGIONAUX  
BOURGOGNE CHAMPAGNE  
de la Forêt d'Orient  
de la Montagne de Reims  
du Morvan

# UN NOUVEAU « PARC SPORT SANTÉ » !

Depuis toujours et encore plus depuis le début de la crise sanitaire COVID 19, l'activité physique est un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Elle contribue à l'améliorer et ses bienfaits constituent un réel apport permettant à toute personne de mieux prévenir ou vivre avec une maladie. Les bénéfices de l'exercice régulier d'une activité physique et sportive sont aujourd'hui pleinement confirmés.

Aussi pour favoriser l'accès au sport pour tous, le conseil municipal a voté à l'unanimité, la réalisation d'une zone de promenade sportive rythmée, destinée au plus grand nombre, en créant un parcours composé de différents modules en bois destinés à entretenir ou développer la forme physique des sportifs occasionnels ou avertis, dans un cadre naturel et local. Ce projet, rentre dans les actions de promotion du sport en lien avec l'obtention de notre nouveau label « TERRE DE JEUX 2024 ».

Il est ainsi prévu d'installer des modules sportifs sécurisés au gré d'un itinéraire permettant à chacun une utilisation en toute liberté, afin de rythmer la monotonie de la simple course à pied. Cette installation, à destination des personnes de plus de 1m40, sera laissée en libre accès, un affichage avec les conditions d'utilisation sera rédigé et affiché.

Le parc s'adresse également aux nombreux promeneurs et familles voulant partager un moment agréable et ludique en plein air avec



leurs enfants. En effet, pour tirer parti du cadre naturel du site, des bancs, tables et zones d'ombrage seront installés pour profiter d'une promenade ou d'un moment de détente.

Le parc « sport santé » répond également à un enjeu social. Il constituera, après les restrictions liées à la pandémie mondiale de COVID19, un point de rencontre pour toutes les personnes souhaitant pratiquer le sport. Il permettra aussi de développer une cohésion de groupe à travers une activité commune ou encore d'offrir l'occasion d'une rencontre intergénérationnelle : les grands parents pourront se promener au côté de leurs petits-enfants.

Le groupe de travail de ce projet composé des élus, Cécile CURTET et John RUBIO, ont voulu associer sa réalisation aux enjeux du développement durable. Les arbres existants seront en effet conser-

vés pour une meilleure protection contre l'ensoleillement, des arbres fruitiers seront plantés à terme pour la cueillette de fruits par et pour tous, et des arbres nicheurs seront également plantés pour favoriser l'installation et la protection des oiseaux. Le choix des essences se fera en accord avec la commission environnement dans le respect de l'OAP paysage du PLUi.

Ce parc sera installé sur une parcelle d'un hectare, propriété de la commune, en face de la déchèterie et à proximité immédiate des sentiers et des bois.

L'installation des modules en bois du parcours sport, des affichages du parc et la fabrication des bancs et tables seront effectuées par les services techniques de la commune, ainsi que tous les aménagements paysagers alentours.

La partie « parcours sport » devrait être réalisée durant l'été, et la seconde pour la partie « verger / biodiversité / nichoirs » plutôt à l'automne pour favoriser les plantations.

Nous vous souhaitons à tous, sportifs confirmés ou occasionnels, promeneurs, cueilleurs ou amateurs de nature de bons moments dans votre nouveau parc communal !



- Périmètre du Parc Sport Santé + zone de verger arbres fruitier et arbres nicheur
- parking 3/4 places
- circuit de 16 agrés
- pique-nique, 3 bancs et 2 tables

# SCHÉMA DIRECTEUR DES DÉCHETS, LE CHANGEMENT A DÉMARRÉ

La disparition des bacs place de l'église au profit de bacs de collecte individuels est un premier pas vers le déploiement du schéma directeur des déchets élaboré par la métropole. Cette politique se dirige vers une facturation liée à la quantité de déchets produits : « Moins on produit moins on paye ».

Alors que les réfractaires au changement se mobilisent déjà, des villes comme San Francisco ont relevé le défi alors pourquoi pas nous ? Enclenchons dès à présent des changements simples et efficaces pour réduire nos déchets simplement et durablement :

- Je consomme responsable et durable
- Je mets un stop pub sur ma boîte aux lettres (autocollants disponibles en mairie)
- Je répare plutôt que de jeter (recyclerie, repair café, dons)
- Je composte ou je lombricomposte
- Je consomme différemment je limite ma consommation de produits suremballés
- J'achète en vrac
- J'utilise des sacs en tissus pour mes courses et pour mes légumes
- Je cultive mes propres légumes, mes herbes aromatiques, je produis mon miel ...
- ...



## COMMISSION ENVIRONNEMENT

À la suite du démarrage de la commission environnement, les premiers groupes de travail se mettent en place autour des nombreuses idées émises par les participants regroupés en plusieurs thématiques (les déplacements, l'eau, le végétal, le cadre de vie, communication/information). Le classement des projets sur le court, moyen et long terme nous permet de répartir la charge et l'implication à différents niveaux et de les échelonner dans le temps. Malgré les contraintes sanitaires imposées, les membres de la commission sont déjà très impliqués et motivés pour faire avancer les projets qui leur tiennent à cœur.

## DÉCHETS VERTS

Pour évacuer vos déchets verts, rendez-vous à la déchèterie, elle reste ouverte aux horaires habituels. Nous rappelons aux habitants qu'il est strictement interdit de brûler des déchets verts. Leur combustion dégage des substances toxiques. Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve !

En cas de non-respect de l'interdiction il vous en coûtera jusqu'à 450€ d'amende.



## MES BALADES DANS L'AGGLOMÉRATION

La carte des Sentiers de l'agglomération vient d'être mise à jour, des exemplaires sont disponibles en mairie ou consultables sur le site de la métropole : [www.grenoblealpesmetropole.fr](http://www.grenoblealpesmetropole.fr), rubrique cadre de vie / nature et loisirs / sentiers de randonnée. C'est l'occasion de partir à la découverte de balades et randonnées accessibles à tous proches de chez vous dans le respect des dernières directives en vigueur. Avec l'arrivée des beaux jours découvrez également la sélection des « balades fraîcheur » spécialement étudiées pour se mettre au frais. Envie de contribuer aux mesures de la qualité de l'air sur l'agglomération pendant vos balades ? C'est possible !

Empruntez un capteur auprès de la captothèque. Ce service d'Atmo Auvergne-Rhône Alpes les met à disposition des citoyens, il suffit de les réserver en ligne : [captotheque.fr](http://captotheque.fr). Ces dispositifs sont légers et facilement transportables, ils mesurent la qualité de l'air que l'on respire et permettent de partager ces informations avec la communauté scientifique et les citoyens.



# LES SERVICES TECHNIQUES ŒUVRENT POUR L'ÉCOLE

Les périodes de congés scolaires sont des moments propices à la réalisation de travaux plus conséquents au sein du groupe scolaire. Ainsi les agents des Services Techniques ont profité de l'absence des enfants et des enseignants pour effectuer quelques interventions lors de ces dernières vacances.

Plusieurs espaces ont été entièrement rénovés avec la pose de nouveaux revêtements de sol et la reprise des murs et leur mise en peinture : la salle des maîtres et la salle du photocopieur coté élémentaire, le bureau de la directrice coté maternelle.

Suite à ces travaux, un remaniement de la distribution des espaces a été opéré en concertation avec la directrice de l'école. Le nouveau bureau de la direction se trouve désormais dans l'ancienne salle des maîtres. Salle qui, pour des raisons sanitaires liées au Covid, a été installée provisoirement dans l'ancienne classe de maternelle de petite section. De ce fait, le bureau libéré permet maintenant d'accueillir l'enseignante spécialisée des RASED (réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté) avec ses élèves et la médecine scolaire.

La cuisine côté maternelle a également bénéficié de l'intervention des agents avec l'installation d'un plan de travail neuf et l'ajustement des meubles.

Enfin, les infiltrations d'eau au niveau des fenêtres de toit de l'atelier des maternelles qui avaient entraîné une dégradation des plafonds et des murs ont été résolues grâce au changement et à la pose de deux nouveaux Vélux.

L'ensemble de ces travaux ainsi que d'autres en cours (ré-agrèage de sol, reprise d'enduit, réparation de jeux...) contribuent à la continuité de l'entretien de l'école et s'inscrivent dans une volonté de mise en œuvre d'un plan pluriannuel de rénovation du groupe scolaire.



## ÉGLISE

Au fil du temps et avec une forte exposition au vent, les descentes d'eaux pluviales du clocher se sont décrochées avec pour conséquences l'écoulement des eaux le long des murs.

Pour prévenir les dégradations de la maçonnerie dues à ces ruissellements, la pose de nouvelles descentes a été réalisée par une entreprise de charpente couverture à l'aide d'une nacelle.

Aujourd'hui notre beau clocher est donc paré pour affronter les pluies des années à venir, et continuer à trôner fièrement au centre du village.



## FIBRE OPTIQUE

La Métropole a mis en ligne sur son site une page dédiée afin de répondre aux sollicitations des habitants qui s'interrogent sur le déploiement de la fibre optique. N'hésitez pas à la consulter !

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/1205-haut-debit.htm>

Un accès direct aux cartes de déploiement des opérateurs (ORANGE pour la commune) y est disponible.

Outre une présentation de la situation à date, du cadre et des modalités des déploiements, le site propose des réponses aux questions fréquemment posées par les habitants ces derniers mois.



## LA 5G – QU'EST-CE QUE C'EST ?



Depuis 2017, la France a engagé la préparation du déploiement de la 5G sur notre territoire. Au terme de plus de 3 années de concertation, l'Autorité de régulation des télécommunications (ARCEP) a attribué de nouvelles fréquences aux opérateurs de téléphonie mobile fin 2020.

Le déploiement de la 5G sera progressif avec plusieurs étapes réparties sur les prochaines années. A court terme, le premier intérêt de la 5G sera d'éviter la saturation des réseaux mobiles dans les agglomérations, avec des antennes

plus économes en énergie que la 4G. En effet le débit de la 5G est environ 10 fois plus important que celui de la 4G, tout comme la vitesse de transmission, sa fiabilité est accrue et sa consommation d'énergie réduite.

A plus long terme, la 5G permettra de développer de nouveaux outils pour faciliter le transfert massif d'informations en temps réel et sans fil, afin de rendre plus efficace la gestion des transports, de l'eau, le fonctionnement de certaines usines, la télémédecine, et de nombreux autres services pour répondre aux défis qui

attendent notre société dans les prochaines années.

Cette technologie est parfois décriée et une vigilance toute particulière a été apportée aux questions sanitaires et environnementales qu'elle soulève. A ce jour, dans notre pays, qui conduit le plus de contrôles dans le monde sur le sujet de l'exposition aux ondes, tous les travaux des agences sanitaires françaises et européennes concluent à l'absence d'effets avérés sur la santé en dessous des valeurs limites d'exposition.

Dans le cadre de la Loi Abeille Tout déploiement envisagé d'antenne par un opérateur devra être préalablement signalé au Maire de la commune, avec un Dossier d'Information Mairie dont le contenu est réglementé.

De plus amples informations sont disponibles sur les sites de l'ARCEP, l'ANSES, l'ANFR et l'IGAS.

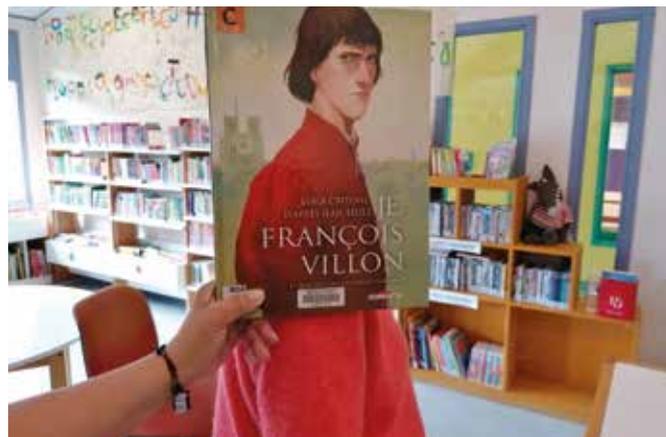
## DES NOUVEAUTÉS !



L'équipe de la bibliothèque, accompagnée de l'adjointe à la culture s'est rendue à la médiathèque départementale de l'Isère le 23 mars pour échanger des documents et sélectionner de nouvelles lectures pour petits et grands lecteurs. Ce service du département est accessible aux communes de moins de 10000 habitants.

C'est une ressource très intéressante pour notre bibliothèque municipale, une occasion de varier l'offre pour votre plus grand plaisir. Si vous avez des souhaits, des suggestions, n'hésitez pas à les formuler à l'occasion de votre prochaine visite à la bibliothèque des Épis d'Or. Pendant le confinement, vous avez pu faire le plein de lecture les mercredis de 10h à 12h, la bibliothèque est un lieu essentiel ! La bibliothèque est désormais ouverte sur un nouveau créneau, le mercredi de 17h30 à 19h.

## BOOK FACE ET TRANCHES POÉTIQUES



On ne s'ennuie pas à la bibliothèque ! Mettre en avant le fond documentaire demande aussi des qualités créatives. En plaçant une couverture de livre devant son visage, on peut réaliser un portrait photographique original et c'est tout un art ! Les lecteurs l'ont prouvé en réalisant de belles photos en famille pendant les dernières vacances scolaires. Bravo à eux ! De son côté, toute l'équipe de la bibliothèque s'est retrouvée pour créer des petites tranches poétiques, en empilant des romans pour créer de belles phrases, parfois loufoques, réalistes, souvent humoristiques.

Retrouvez ces créations sur la page Facebook Bibliothèque des Épis d'Or Saint-Paul de Varces.

## OBTENTION DU LABEL ! «TERRE DE JEUX 2024»



L'équipe municipale a souhaité demander l'obtention du label «Terre de jeux 2024», aujourd'hui c'est chose faite !

Les communes labellisées s'engagent à développer des actions pour promouvoir le sport et les jeux olympiques auprès de leurs habitants dans le respect de la charte olympique éthique de Paris 2024

### NOS OBJECTIFS :

- la célébration, pour faire vivre à tous, l'émotion des jeux
- l'héritage pour changer le quotidien des Français grâce aux valeurs du sport
- l'engagement pour que l'aventure olympique et paralympique soit partagée par le plus grand nombre

Être labellisé «Terre de Jeux 2024» c'est valoriser ces acteurs du terrain qui font les champions de demain et la génération 2024, c'est la volonté de Tony Estanguet, Président de Paris 2024. « J'ai envie que grâce à ces jeux on renforce la place du sport dans la société et pour cela il faut associer l'ensemble des territoires, parce que les «bras armés» de

«plus de sport dans ce pays» ce sont les toutes petites collectivités, là où on a tous commencé»  
Plus vite, plus haut, plus fort !

## ASSOCIATIONS : EN 2021, ON CONTINUE DE S'ADAPTER !

Au gré des mesures et réglementations liées à la situation sanitaire, la municipalité s'est adaptée pour accompagner les associations dans leurs offres d'activités culturelles et sportives. Vous avez sans doute remarqué ce printemps des cours de danse sur les courts de tennis ou des séances de gym au stade, autorisés car situés sur des lieux classés établissements de plein air. Le club des Muguets a pu continuer la pétanque dans le respect de la

jauges des 6 personnes, règle appliquée dans l'espace public. Seule l'activité de l'association Lulu Larme pour les mineurs était encore autorisée dans la salle du Ruban car cette association est classée dans la catégorie culturelle, pour les autres activités et dans le respect de la réglementation, des solutions ont été recherchées avec les présidents d'association pour permettre aux adhérents de pratiquer, se retrouver et continuer leurs activités.



## CONNAISSEZ-VOUS L'ASSOCIATION MTSP ?

Depuis 2019, il est possible de pratiquer la boxe Thaï à Saint-Paul de Varces.

Rodolphe Rosello, instructeur et président de l'association nous en dit plus sur cet art martial :

«Le Muay Thaï, boxe libre en thaïlandais est un art martial ancestral et redoutable.

A l'époque du Royaume de Siam, la garde royale n'ayant pas le droit de porter des armes, elle développa un art du combat rapproché efficace en utilisant toutes les zones de frappe possibles (jambes, genoux, coudes, poings,

saisies, projections). Les gardes pratiquaient en sarong, pièce de tissu rectangulaire nouée autour de la taille, traditionnellement porté en Asie du Sud-Est, sans gants avec une simple coquille de noix de coco. Aujourd'hui, les règles ont évolué, le Muay Thaï devenu la boxe thaïlandaise en Occident se pratique en compétition, comme un sport de combat, sur ring officiel, rounds de trois minutes avec un arbitre et des protections spécifiques. Il est possible de pratiquer de façon ludique et sans combat mais avec une préparation physique aménagée

et intense, ce que nous faisons à Saint-Paul dans le dojo du Ruban. Parmi les adhérents, on trouve des adultes, des adolescents dont de nombreuses filles. Plus de 25 boxeuses et boxeurs s'entraînent régulièrement, encadrés par un instructeur titulaire d'un brevet d'état d'éducateur sportif et d'un diplôme d'instructeur de Muay Thaï.

N'hésitez pas à nous rejoindre à la rentrée !



**GROUPE MAJORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, PASSIONNÉMENT !**

David RICHARD, Cécile CURTET, Cyrille FATTORI, Joël BRAISAZ, Mylène SIBILLE, Valérie CAZAUX, Gilles TETIN, Clotilde ORIOL, Guillaume SPIRHZANZL, Lucile GARNIER, John RUBIO, Marianne FOUILLE, Jean-François SAÏDI, Raymond CONTARD

**VILLAREY – un verdict attendu !**

Le marathon judiciaire engagé depuis plusieurs années par l'opposition sur le projet du Villarey, qui a été élaboré selon les règles d'urbanisme qu'elle-même avait adoptées en 2014, s'apprête à prendre fin. Un premier jugement du Tribunal Administratif a été rendu le 15 avril 2021. Une bataille judiciaire qui fait pschitt et ridiculise la propagande sur les supposées graves irrégularités du dossier. En effet, sur la quinzaine de moyens soulevés dans le mémoire de requête de l'opposition, tous les éléments, sauf deux d'entre

eux, ont été rejetés par le tribunal. Le tribunal a prononcé un sursis à statuer avec un délai de 3 mois, le temps de régulariser ces deux points. Le premier concerne la nécessité d'obtenir une autorisation environnementale, qui doit être inscrite dans le dossier de demande du permis d'aménager. Le tribunal précise que « la commune n'avait pas été informée de l'obligation pesant sur le demandeur, concernant la déclaration au titre de la loi sur l'eau », que « cette absence de déclaration [...] est, par elle-même, sans

incidence sur la légalité de la décision de permis d'aménager », et que ce point est « susceptible de régularisation notamment par la délivrance d'un permis de construire modificatif ». Le second concerne la nécessité d'adopter en conseil municipal la convention de cession des voies et espaces communs à la commune, délibération qui a été prise lors du conseil municipal du mois de mai. Une procédure judiciaire qui aura coûté 20 405 € en frais d'avocats à la commune. Tout ça pour ça...

**GROUPE MINORITAIRE : SAINT-PAUL DE VARCES, AVEC VOUS PRÉPARONS DEMAIN !**

François DIAZ, Elisabeth CARLIER, Laurent PICHON, Laurence GRATTAROLY

**Trompe l'œil - cherchez les erreurs**

Le budget 2021 a été voté, dans une litanie de chiffres sans projets et de projets sans chiffres, avec un nouvel emprunt pour pallier l'impossibilité de financer certains travaux, d'hypothétiques subventions dont on ne sait si leurs dossiers ont été déposés auprès des financeurs, et aucune réponse sur le paiement de l'arriéré de 5 ans (50000€) de cotisation obligatoire au Parc Naturel du Vercors !

En abandonnant le projet d'extension du multi-accueil, l'équipe Richard a choisi de gaspiller 35000€ d'études déjà réalisées, et s'oriente désormais vers le projet que nous avons porté en

2020 : la création d'un nouveau bâtiment pour le multi-accueil !

La transparence reste un vœu pieu ! Conseils municipaux toujours sans public, alors que des solutions existent pour favoriser la participation des habitants ; informations transmises plusieurs semaines après avoir été demandées, voire pas du tout...

Projet du Villarey : du nouveau ! Le Tribunal Administratif a reconnu des illégalités dans les permis, dont l'absence de signature d'une convention de rétrocession à la commune qui engendrera des coûts très importants : entretien de 9300m<sup>2</sup> de terrain



(30% de la surface totale), 500m de voiries, 16 places de parking, 800m de fossés et un bassin de rétention d'eau. Le conseil municipal devra se prononcer sur cette convention. Les nouveaux élus de la majorité auront-ils le courage de remettre en cause un projet surdimensionné et non obligatoire pour la commune ? Sont-ils prêts à donner la parole aux habitants en organisant une consultation sur ce projet ?

**GROUPE MINORITAIRE : VIVRE À ST PAUL DE VARCES**

Denis BONZY

**Champollion : un Musée dans notre Canton**

(toutes les informations actualisées sur : <https://www.avecdenisbonzy.com/> et sur <https://www.facebook.com/infosSPV>)

28 ans ! Lorsqu'en juin 1993, je tiens comme Conseiller Général du Canton de Vif une conférence de presse avec Gérard Cardin, nous n'imaginons pas que ce lancement officiel du projet de Musée Champollion donnerait lieu à une ouverture définitive en mai... 2021. 28 ans plus tard. En réalité, la véritable séquence temps est plus longue parce qu'il faut remonter à la délibération de déclaration d'intention prise par la Commune de Vif le 5 juin 1989 à l'initiative de M. Daniel Biston, alors Maire de Vif. La négociation foncière a

été difficile avec la famille Chateamiinois, propriétaire des lieux. Ce musée Champollion, c'est une opération de près de 7 M€. Sa récente qualification de « musée de France » par le ministère de la Culture est une garantie de qualité. Tout dernièrement, des peintures pouvant remonter au 18<sup>ème</sup> siècle ont été découvertes sous des papiers peints au 1<sup>er</sup> étage de la maison. Et l'acquisition récente d'œuvres notamment d'huiles sur toile est une valeur ajoutée incontestable. Sans le contrat de pays de Vif, ce projet n'aurait jamais eu de

telles racines consensuelles solides qui ont permis sa naissance puis son succès. Il reste à définir un mode de fonctionnement qui fasse de ce musée de proximité un lieu de vie pour tous les habitants de notre secteur. Sur le blog <https://www.avecdenisbonzy.com/>, nous retracerons toutes les étapes essentielles de ce beau projet devenu une réalité.

## VOTE DU BUDGET MÉTROPOLITAIN

Le Conseil Métropolitain a voté le 12 mars dernier le budget primitif 2021 de la Métropole et de tous ses organismes satellites. La présentation du budget a fait état des fortes incertitudes liées à la crise COVID et à ses conséquences sur l'économie. Le budget métropolitain est de fait très impacté par cette situation : ses recettes s'appuient en partie sur les cotisations sur la valeur ajoutée et la cotisation foncière des entreprises, sur des recettes liées au tourisme, etc. Or celles-ci sont fortement impactées par les confinements et restrictions qui pèsent sur l'activité économique. Les pertes de 2021 devraient d'ailleurs être encore plus importantes en 2022.

Certaines structures affichent elles aussi des pertes importantes. Côté mobilités et transports, la SEMITAG est dans une situation financière critique (11M€ de pertes en 2020 et 16M€ attendus en 2021), le SMMAG lui aussi en situation tendue. Côté tourisme et événements, Alpxpo subit l'arrêt des congrès depuis 1 an et l'office du tourisme est également affecté par les fermetures des stations et l'arrêt des déplacements.

Des économies de fonctionnement, sur la masse salariale notamment, ont ainsi été engagées après une augmentation constante du per-

sonnel métropolitain sur le dernier mandat, que le groupe d'opposition CCM (Communes au Cœur de la Métropole, dont M. le Maire fait partie) avait dénoncée. Paradoxalement, malgré ces incertitudes la majorité métropolitaine a maintenu des projets d'ampleur, comme la rénovation complète du siège de la Métro (nécessaire mais dont les modalités et le coût de +80M€ sont contestés), le métrocâble ou le planétarium de Pont-de Claix. Un paradoxe qui a poussé le groupe CCM à voter contre ce budget, craignant une hausse de fiscalité à venir ou une baisse des reversements aux communes.



## AGENCE MOBILE MÉTROVÉLO

Pour répondre à toutes vos questions sur l'usage du vélo dans la métropole, les aides proposées, etc., l'agence mobile Métrovélo sera de nouveau présente sur la place de l'Église les mercredis 16 juin, 28 juillet, 8 septembre, 21 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2021, de 12h00 à 15h00.



## NUMÉROS D'URGENCE

Centre hospitalier de Grenoble .....	04 76 76 75 75
Centre anti-poison .....	04 72 11 69 11
SAMU et médecins de garde .....	15
Police secours .....	17
Gendarmerie de Vif .....	04 76 72 63 22
Pompiers .....	18
Secours en montagne .....	04 76 22 22 22
Service dépannage électricité .....	0 810 333 338
Urgence sécurité gaz .....	0 800 473 333
Service collecte des déchets de la Métro .....	0 800 500 027

## ÉTAT-CIVIL

### Décès

M<sup>me</sup> CABROL née SAVRE Denise, 14/02/2021  
M<sup>me</sup> MEUNIER née LEONELLI Jeanne, 01/03/2021

### PACS

M. JUROW et M<sup>me</sup> LAURENT née le 04/03/2020

## NUMÉROS UTILES DES SERVICES JEUNESSE DE LA COMMUNE

### MULTI-ACCUEIL «LES MINI-LOULOUS»

04 76 73 21 12, multiaccueil@saintpauldevarces.fr

### GROUPE SCOLAIRE «LES ÉPIS D'OR»

04 76 72 82 62

### PÉRISCOLAIRE CENTRE DE LOISIRS «L'OXALIS»

06 84 51 24 49

jeunesse@saintpauldevarces.fr

### LOCAL DES JEUNES

06 85 39 10 03, localdesjeunes@saintpauldevarces.fr

## HORAIRES MARCHÉ

**Marché de Saint-Paul de Varces**  
tous les mercredis de 15h30 à 19h30

## MAIRIE - 04 76 72 81 88

accueil@saintpauldevarces.fr

**lundi** : non-stop 8h30 à 15h30

**mardi** : 13h30 à 17h30

**mercredi** : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30  
(service Urbanisme fermé le mercredi)

**jeudi** : fermé

**vendredi** : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Astreinte ST : 06 07 69 14 78

## CCAS

Merci de vous adresser à l'accueil de la mairie  
ccas@saintpauldevarces.fr

## NAVETTE COMMERCES

Tous les jeudis matin, inscription au 04 76 72 81 88  
avant le mercredi midi

## DÉCHÈTERIE

Horaires de la déchèterie de Saint-Paul de Varces :  
lundi, mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

## BRÛLAGE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épiluchures.

## TONTE ET BRUIT

Horaires travaux de jardin ou de bricolage occasionnant des nuisances sonores:

- lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

## BIBLIOTHÈQUE

### Horaires d'ouverture

le mercredi de 10h à 12h et de 17h30 à 19h  
Pendant les vacances scolaires uniquement  
le mercredi de 17h30 à 19h

## EAUX ET VOIRIES

Voirie numéro vert 0 800 805 807

Mail accueil.espace-public@lametro.fr

Eau potable 04 57 04 07 77 pour toute question eau  
y compris raccordement de chantier

Astreinte (eau potable) 04 76 98 24 27

au cœur de Saint-Paul - n°13 - MAI 2021

N° ISSN : 1274-9214 - Tirage à 1 000ex.

**Directeur de publication** : David RICHARD

**Comité de rédaction** : David Richard, Cécile Curtet, Flavie Bernard, Joël Braisaz,  
Cyrille Fattori, Mylène Sibille, Valérie Cazaux et Clotilde Oriol.

**Photos** : Mairie de St-Paul, Paul Engelmann, AdobeStock

Maquette et mise en page :  polartgraphic.fr

Imprimé par l'Imprimerie Notre-Dame  
sur papier 100 % recyclé

